

# COMMUNE DE VILLEMATIER

**REUNION DU 21 MARS 2023**

## PROCES-VERBAL

En conformité avec les possibilités offertes par la loi d'urgence sanitaire, l'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

**PRESENTS** : MM JILIBERT, ESCULIE, ROGER,  
CISIOLA, SAINT-MARTIN, GUYET  
Mmes ADELL, BENTOGGIO, ESPARSEL

**ABSENTS EXCUSES :**

CAMASSES donne procuration à ESCULIE  
SAUNIER donne procuration à ADELL  
VIDAL-GIBILY

**ABSENTS NON EXCUSES :**

CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT,

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 février 2023.
  - Vote du Compte de Gestion du Trésorier 2022.
  - Vote du Compte Administratif 2022.
  - Marché : Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant :
    - ↳ Adoption de l'opération et du plan de financement.
    - ↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
  - Marché : Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel :
    - ↳ Adoption de l'opération et du plan de financement.
    - ↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
  - Marché Eglise / Réfection façade extérieure côté cimetière et réfection intérieure :
    - ↳ Demande de subvention pour travaux supplémentaires auprès du Conseil Départemental.
  - Modification du nombre d'adjoints.
  - Election d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.
  - Modification de l'indemnité des élus.
  - Reprise du tableau récapitulatif des indemnités.
  - Modification du tableau des Commissions Municipales.
- AFFAIRES DIVERSES

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-1

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-2

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022**

Monsieur Le Maire indique que le Trésorier atteste que son compte de gestion 2022 correspond au compte administratif de la commune et il communique le document Résultats Budgétaires de l'exercice émis par la trésorerie.

Il est nécessaire de voter ce résultat.

NOMBRE DE VOTANTS : 11      POUR : 11      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-3

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après une explication ligne par ligne du Compte Administratif de la Commune 2022 par Monsieur Le Maire, celui-ci sort de la salle du conseil et le vote est demandé par M CISIOLA 2<sup>ème</sup> Adjoint.

RECETTES		FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
Exercice	734 972.03	Exercice	482 053.76		
	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>		<b>252 918.27</b>		
	<b>Excédent reporté 2021</b>		<b>798 729.05</b>		
	<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>1 051 647.32</b>		
RECETTES		INVESTISSEMENT		DEPENSES	
Exercice	480 649.60	Exercice	335 550.45		
	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>		<b>145 099.15</b>		
	<b>Excédent reporté 2021</b>		<b>490 959.36</b>		
	<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>636 058.51</b>		
<b>Résultat global de clôture de l'exercice 2022</b>				<b>1 687 705.83</b>	

NOMBRE DE VOTANTS : 10      POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-4

**OBJET : MARCHÉ / CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISE –  
AMENAGEMENT D'UN BATI EXISTANT : ADOPTION DE L'OPERATION ET DU PLAN  
DE FINANCEMENT**

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération : Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant.

Le coût de l'opération a été évalué à :

Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant :

Total H.T : 497 470.00€

Total T.T.C : 596 964.00€

Plan de financement :

↳ Subventions demandées au taux le plus élevé :

- ◆ Auprès de l'Etat
- ◆ Auprès du Conseil Régional
- ◆ Auprès du Conseil Départemental

↳ Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ D'arrêter le projet de CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISE – AMENAGEMENT D'UN BATI EXISTANT

⇒ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-5

**OBJET : MARCHÉ / CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISE –  
AMENAGEMENT D'UN BATI EXISTANT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Création d'un espace associatif mutualisé - Aménagement d'un bâti existant a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant :

Total H.T : 497 470.00€

Total T.T.C : 596 964.00€

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'adopter l'opération de la Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant.
- ↳ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental.
- ↳ Les sommes seront inscrites au B.P 2023.

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2 ⇒ DEL21032023-2-6

**OBJET : MARCHÉ / CREATION D'UN ESPACE DE JEUX ET DE CONVIVIALITE  
INTERGENERATIONNEL : ADOPTION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE  
FINANCEMENT**

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération : Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel.

Le coût de l'opération a été évalué à :

Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel :

**Total H.T : 613 117.20€**

**Total T.T.C : 735 740.64€**

Plan de financement :

↳ Subventions demandées au taux le plus élevé :

- ◆ Auprès de l'Etat
- ◆ Auprès du Conseil Régional
- ◆ Auprès du Conseil Départemental

↳ Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ D'arrêter le projet de CREATION D'UN ESPACE DE JEUX ET DE CONVIVIALITE INTERGENERATIONNEL

⇒ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-7

**OBJET : MARCHÉ / CRÉATION D'UN ESPACE DE JEUX ET DE CONVIVIALITÉ INTERGÉNÉRATIONNEL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel :

**Total H.T : 613 117.20€**

**Total T.T.C : 735 740.64€**

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'adopter l'opération de Création d'un espace de jeux et de convivialité intergénérationnel.
- ↳ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental.
- ↳ Les sommes seront inscrites au B.P 2023.

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 11          POUR : 11          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-8

**OBJET : MARCHÉ EGLISE / REFECTION FACADE EXTERIEURE COTE CIMETIERE ET REFECTION INTERIEURE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'après plus d'un an de travaux, la restauration de l'Eglise est terminée.

Le solde final dépasse le montant prévisionnel initial. Ce dépassement est dû à la révision des prix et à un certain nombre d'avenants rendus nécessaires pour une bonne exécution des travaux de restauration de l'édifice.

Le montant initial subventionnable et subventionné par le Conseil Départemental a été de 226 152.87 € HT au taux de 40 %.

Le surcoût lié aux différents avenants se décompose comme suit :

Lot 1	Gros œuvre	6 556.71 € HT	Délibération du 21 juin 2022
Lot 2	Plâtrerie / Gypserie	700.00 € HT	Délibération du 3 mai 2022
Lot 3	Peinture	660.00 € HT	Délibération du 23 octobre 2022
Lot 4	Menuiserie	1 067.50 € HT	Délibération du 23 octobre 2022
Lot 4	Menuiserie	776.00 € HT	Délibération du 1 <sup>er</sup> mars 2022

Le montant des avenants s'élève à 9 760.21 € HT auquel s'ajoute les révisions de prix pour 11 567.87 € HT. Soit un total supplémentaire de 21 328.08 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

↳ De solliciter l'obtention d'un complément de subvention du Conseil Départemental, au meilleur taux possible, au titre de travaux supplémentaires nécessaires pour mener à bien la restauration de l'Eglise.

Les sommes ont été payés sur le budget investissement 2022.

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents de mise en œuvre de cette délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 11          POUR : 11          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-9

### **OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création et la modification du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 mars 2020 il a été fixé le nombre d'adjoints à 4.

↳ Considérant le non maintien de Madame DELAPORTE Florence 3<sup>ème</sup> adjointe suite à la délibération du 13 décembre 2022,

↳ Considérant la confirmation donnée par la Préfecture de la Haute Garonne,

↳ Considérant la nécessité d'élire un adjoint en charge des commissions Affaires Scolaires et Fêtes et Cérémonies.

↳ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

↳ De fixer à quatre, le nombre des adjoints au maire de la commune à partir de ce jour.

NOMBRE DE VOTANTS : 11          POUR : 11          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-10

**OBJET : ELECTION D'UN 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Suite à la modification du nombre d'adjoints, il est nécessaire de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint. Après un tour de table, seule la candidature de Madame Patricia ADELL est proposée.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	11
Majorité absolue	6

**Madame Patricia ADELL** a obtenu : 11 voix.

**Madame Patricia ADELL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-11

**OBJET : MODIFICATION DE L'INDEMNITE DES ELUS**

Lors de cette séance Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 avril 2022, prise à sa demande et fixant à 25,7 % de l'indice 1027 de la fonction publique son indemnité. Il demande le maintien de ce taux.

Il propose à la suite une révision de l'indemnité de fonction des trois adjoints. Les taux différents proposés correspondent à leur disponibilité pour faciliter le fonctionnement quotidien de la collectivité.

- ◆ Fixe l'indemnité des adjoints :
  - ↳ au 2<sup>ème</sup> adjoint : 8.5 % de l'indice brut 1027 (soit 342.17 € brut) ;
  - ↳ au 3<sup>ème</sup> adjoint : 7 % de l'indice brut 1027 (soit 281.79 € brut) ;
  - ↳ au 4<sup>ème</sup> adjoint : 8.5 % de l'indice brut 1027 (soit 342.17 € brut) ;

Ces taux s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : REPRISE DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**

Suite à la modification du nombre d'adjoints, il est nécessaire de modifier le tableau des indemnités.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions au montant de l'enveloppe mensuelle attribuée.

Il rappelle que seuls trois adjoints perçoivent une indemnité à la suite de la demande de la première adjointe, ne pouvant plus assurer sa délégation.

ARRONDISSEMENT : TOULOUSE CANTON : VILLEMUR  
COMMUNE de VILLEMATIER

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES****I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE BRUTE (maximum autorisée)**

MAIRE : 2 077.17€      ADJOINTS : 797.05 X 3 = 2 391.15 €      TOTAL MENSUEL : 4 468.32 €

**II - INDEMNITES ALLOUEES****A. Maire :**

NOM DU BENEFICIAIRE	POURCENTAGE Indice 1027	MONTANT BRUT MENSUEL	ECRETEMENT
JILIBERT Jean-Michel	25.7 %	BRUT : 1 034.56 €	NON

**B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)**

INDEMNITE DES BEBECIAIRES	POURCENTAGE Indice 1027	MONTANTS BRUTS MENSUELS	ECRETEMENT
2 <sup>ème</sup> Adjoint : CISIOLA Robert	8.5 %	342.17 €	NON
3 <sup>ème</sup> Adjoint : ADELL Patricia	7 %	281.79 €	NON
4 <sup>ème</sup> Adjoint : ROGER Philippe	8.5 %	342.17 €	NON
<b>TOTAUX</b>		<b>BRUT : 2 000.69 €</b>	

**PAS D'INDEMNITE POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Enveloppe globale mensuelle Brute : 2 000.69 € soit : 44.77 % de l'enveloppe maximum.

(Indemnité de Maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Ces taux s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Séance 2023/ N° 2⇒DEL21032023-2-13

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite à la réunion modifiant le nombre d'adjoints et la demande de la 1<sup>ère</sup> adjointe d'être déchargée de sa délégation, il est nécessaire de modifier la composition des commissions municipales.

La charge des commissions Fêtes et Cérémonies, Associations, Affaires Scolaires et Péri-scolaires est attribuée à Madame Patricia ADELL.

Vu le tableau annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Tableau des commissions municipales en date du 21 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE : JILIBERT Jean-Michel		
<b>Président</b> <b>JILIBERT Jean-Michel</b> <b>Maire</b>	<b>URBANISME</b> <b>ASSAINISSEMENT</b> <b>AMENAGEMENT</b>	ADELL Patricia CAMASSES Julien GUYET Jean-Marc
	<b>ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	CAMASSES Julien ESCULIE Yves VIDAL-GIBILY Philippe
	<b>FINANCES</b>	ESCULIE Yves SAUNIER Karine SAINT-MARTIN Stéphane
	<b>ACHATS FOURNITURES</b> <b>ET MATERIEL</b>	CISIOLA Robert VIDAL-GIBILY Philippe
<b>Vice Présidente</b> <b>Karine SAUNIER</b> <b>1<sup>er</sup> Adjointe</b>	<b>Pas de délégation</b>	
<b>Vice Président</b> <b>Robert CISIOLA</b> <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>BATIMENTS</b>	CAMASSES Julien GUYET Jean-Marc VIDAL-GIBILY Philippe
	<b>VOIRIE</b>	CAMASSES Julien ESCULIE Yves GUYET Jean-Marc VIDAL-GIBILY Philippe
<b>Vice Présidente</b> <b>Patricia ADELL</b> <b>3<sup>ème</sup> Adjointe</b>	<b>FETES ET CEREMONIES</b>	BENTOGLIO Chloé CARREY Laurence DELAPORTE Florence ESCAFFIT Christine ESPARSEL Sylvie SAUNIER Karine
	<b>ASSOCIATIONS</b>	BENTOGLIO Chloé CARREY Laurence DELAPORTE Florence ESCAFFIT Christine ESPARSEL Sylvie SAUNIER Karine
	<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET</b> <b>PERISCOLAIRES</b>	BENTOGLIO Chloé ESPARSEL Sylvie ROGER Philippe SAUNIER Karine
<b>Vice Président</b> <b>Philippe ROGER</b> <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>SECURITE</b> <b>ET</b> <b>PLAN COMMUNAL DE</b> <b>SAUVEGARDE</b>	ESPARSEL Sylvie SAUNIER Karine
	<b>COMMUNICATION</b> <b>INFORMATION</b>	ADELL Patricia BENTOGLIO Chloé ESCAFFIT Christine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme, **Le Maire, Jean-Michel JILIBERT**

